



**CŒUR & COTEAUX
COMMINGES**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n° 2026-143

Conseil communautaire

**Objet : Arrêt et bilan de la concertation – Révision allégée n° 1 du PLUi Cœur et Plaine de Garonne –
Commune de Labarthe-Rivière**

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet, à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil communautaire, à Villeneuve-de-Rivière, sous la présidence de Magali GASTO OUSTRIC.

Conseillers communautaires	
En exercice	141
Présents	107
Procurations	16
Votants	123

Extrait du registre des délibérations
Date de la convocation : 24 juin 2026

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	Présent/Excusé/Absent/Procuration/Suppléance
1	AGASSAC	ANÉ	Serge	Présent
2	ALAN	GLAIS	Jonathan	Procuration à Jean-Michel LOSEGO
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Procuration à Laurent MANAVIT
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présente
6	AULON	BRANGÉ	Bernard	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Présente
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Présent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	GRINDES	Matthieu	Présent
14	BOISSÈDE	FRÉCHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	SKANDINE	Sandrine	Présente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Présent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Procuration à Magali GASTO OUSTRIC
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	LAPUYADE	Didier	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Présent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Présent
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Présente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	DESPRATS	Frédéric	Présent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCLOS	Jean-Pierre	Suppléé par Delphine CASTEX
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent

31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Présent
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Absent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Absent
36	ESPARRON	PUJOL	Phillippe	Présent
37	ESTANCARBON	FABÉ	Monique	Présente
38	FABAS	CHARLAS	Brigitte	Présente
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Procuration à Alain BARUTAUT
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Absent
42	GOUDIX	MANAVIT	Laurent	Présent
43	LABARTHE-INARD	ADER	Christian	Présent
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Procuration à Laure VIGNEAUX
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Procuration à David DUPUIS
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Absente
47	LALOURET-LAFFITEAU	NAVAS	Sébastien	Présent
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Présente
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Présent
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	FLEURANT	Pascal	Procuration à Sandrine ANGLA
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	DENAX	Chantal	Présente
61	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Présent
62	L'ISLE EN DODON	CADIEU	Jean-Marie	Absent
63	LODES	KARAMANIDES	Sylvie	Supplée par Paul SANTI
64	LOUDET	BREESE	Nicholas	Présent
65	MARTISSERRE	CAZENEUVE	Nicole	Excusée
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Absent
67	MIRAMBEAU	MARTIN	Sandrine	Présente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	PERIER	Michel	Supplée par Laetitia FERON
70	MONDILHAN	GILLOUX	Christelle	Présente
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	CASTEX	David	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	MALEPLATE	Jérôme	Présent
74	MONTMAURIN	MIRO	Bertrand	Présent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	BAYLE	Louis	Supplée par Yvan MASSARIN
76	MONTRÉJEAU	BARON	Jérôme	Présent
77	MONTRÉJEAU	POUSSON	Marie-Pierre	Absente
78	MONTRÉJEAU	PUISSEGUR	Jean-François	Présent
79	MONTRÉJEAU	GONTIES	Alice	Présente
80	MONTRÉJEAU	GALLET	Jacques	Présent
81	NÉNIGAN	CRISPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Procuration à Gilles CLARENS
83	PÉGUILLHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Présente
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	FROECHLY	Christophe	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent
88	PUYMAURIN	ROUAIX	Simon	Présent



89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	POUTEAU	Alain	Présent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRÉ	CASTETS	David	Présent
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	CARSALADE	Daniel	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DUCOS	Christelle	Présente
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Absent
98	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Éric	Présent
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Présente
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Présent
105	SAINT-GAUDENS	CAZAUX	Mathilde	Procuration à Evelyne RIERA
106	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
107	SAINT-GAUDENS	PAUCHENNE	Christiane	Présent
108	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Procuration à Jean-François AGNES
109	SAINT-GAUDENS	LETAROUILLY	Patricia	Procuration à Béatrice MALET
110	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
111	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Didier LACOUZATTE
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Présente
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	MORENO	Nathalie	Procuration à Isabelle RAULET
116	SAINT-GAUDENS	DELCHARD	Loïc	Présent
117	SAINT-GAUDENS	LOUBET	Elsa	Procuration à Loïc DELCHARD
118	SAINT-GAUDENS	LODVITZ	Serge	Présent
119	SAINT-GAUDENS	POUJARDIEU	Françoise	Absente
120	SAINT-GAUDENS	BALANCHE	Nils	Absent
121	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
122	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRÉ	Régis	Présent
123	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Présent
124	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
125	SAINT-MARCET	ROUILLON	Gilles	Présent
126	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Absent
127	SAINT-PLANCARD	BARTHE SAINT-PAUL	Marion	Présente
128	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
129	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
130	SAMOUILLAN	GUIARD	Johann	Présent
131	SARRECAVE	DUPLAN	Sandrine	Présente
132	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Procuration à Thierry POUZOL
133	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présent
134	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Absente
135	SÉDEILHAC	ANGLA	Sandrine	Présente
136	TERREBASSE	DIGNAT	Francis	Absent
137	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Présente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Présent
140	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	MARTRES	Nadine	Présente
141	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Marie NADALET

Délibération n° 2026-143

**ARRÊT ET BILAN DE LA CONCERTATION
RÉVISION ALLÉGÉE N° 1 DU PLUI CŒUR ET PLAINE DE GARONNE
COMMUNE DE LABARTHE-RIVIERE**

Monsieur le Vice-Président Jean-Michel LOSEGO présente le rapport suivant :

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 103-6, L.153-14, R104-33 et R.153-3 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2025-04 en date du 17 mars 2025 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme intercommunal infracommunautaire Cœur et Plaine de Garonne (PLUi Infra CPG) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2025-147 en date du 11 décembre 2025 ayant prescrit la révision « allégée » n°1 du PLUi Infra CPG sur la commune de Labarthe-Rivière et précisé les objectifs et modalités de concertation ;

Vu le projet de révision « allégée » n°1 du PLUi Infra CPG sur la commune de Labarthe-Rivière ;

Vu le bilan de la concertation présenté par Monsieur le Vice-Président ;

Monsieur le Vice-Président rappelle :

- les raisons qui ont conduit la Communauté de Communes à engager la révision « allégée » n° 1 du PLUi Infra CPG sur la commune de Labarthe-Rivière ;
- les principales options et règles que contient le projet de révision « allégée » n° 1 du PLUi Infra CPG sur la commune de Labarthe-Rivière ;
- qu'aux vues des caractéristiques de ce projet susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et en application de l'article R104-33 du code de l'urbanisme, il est apparu nécessaire de réaliser une évaluation environnementale de cette procédure dans les conditions prévues aux articles R. 104-19 à R. 104-27.

Monsieur le Vice-Président rappelle au Conseil communautaire les modalités de concertation avec la population définies par la délibération n°2025-147 en date du 11 décembre 2025 :

- ✓ Mise à disposition du public d'un cahier de recueil des observations au siège de l'intercommunalité et sur la commune concernée ;
- ✓ Installation d'un panneau d'exposition au siège de l'intercommunalité ;
- ✓ Insertion sur le site Internet de l'intercommunalité d'un article présentant le projet de révision « allégée » du PLUI ;

Celles-ci se sont déroulées de la manière suivante :

- ✓ Mise à disposition du public d'un cahier de recueil des observations au siège de l'intercommunalité et sur la commune concernée ; du 12 décembre 2025 à l'arrêt de la révision allégée n°1 du PLUI CPG en date du 2 juillet 2026
- ✓ Installation d'un panneau d'exposition au siège de l'intercommunalité ;
- ✓ Installation d'un panneau d'exposition à la Mairie de Labarthe-Rivière ;
- ✓ Insertion sur le site Internet de l'intercommunalité d'un article présentant le projet de révision « allégée » du PLUI ; du 12 décembre 2025 jusqu'à l'approbation de la procédure de révision « allégée » n°1 du PLUI CPG commune de Labarthe-Rivière

Monsieur le Vice-Président donne lecture au Conseil communautaire du rapport établissant le bilan de la concertation joint en annexe à cette délibération, qui a analysé et commenté les demandes du public.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté et est annexé à la présente délibération ;
- **DE VALIDER** le choix de réaliser une évaluation environnementale en application de l'article R104-33 du code de l'urbanisme ;
- **D'ARRÊTER** le projet de révision « allégée » n°1 du PLUi Infra Cœur et Plaine de Garonne sur la commune de Labarthe-Rivière, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- **DE SOUMETTRE** ce projet de révision « allégée » à l'examen conjoint des personnes publiques associées et consultées.

Conformément à l'article L.153-34 du code de l'urbanisme dans sa rédaction en vigueur avant le 26 mai 2026, le projet de révision « allégée » n°1 du PLUi CPG sur la commune de Labarthe-Rivière annexé à la présente délibération sera soumis à l'examen conjoint :

- de l'Etat ;
- du Conseil Régional et du Conseil Départemental ;
- de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et de la Chambre d'Agriculture ;
- du PETR Comminges-Pyrénées, chargé du schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- de l'organisme de gestion du parc naturel régional ;
- du gestionnaire d'infrastructure ferroviaire SNCF réseau.

Conformément aux articles L151-12 et L151-13, à l'article R153-6, à l'article L153-13, et à l'article R104-23 du code de l'urbanisme, la présente délibération et le projet de PLUi Infra annexé seront également transmis :

- à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) ;
- à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) ;
- à l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) ; (si problématique AOC viticole ou AOP, art. R153-6 du CU)
- au Centre national de la propriété forestière (CNPF) ; (si classement d'Espaces boisés (art. R113-1 du CU) et si réduction des espaces agricoles ou forestiers, art. R153-6 du CU)

Conformément à l'article R.153-3 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la communauté de communes et dans les mairies des communes membres concernées.

Résultat du vote

POUR	123
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

Fait et délibéré le 2 juillet 2026.

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC

